



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 26 NOVEMBRE 2018

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Sylvie LEYDET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Claire GANNET, Mme Isabelle VUGHT, M. Sylvain MAILLARD, M. Bertrand LIGER, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL.

Était excusée : Mme Pauline VÉRON qui a donné pouvoir à Mme Claire MOREL.

Sont arrivés en cours de séance : M. Jonathan SOREL (arrivée à 18h35) et Mme Claire MOREL (arrivée à 19h00).

DÉLIBÉRATION 09.2018.130 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 26 novembre 2018.

DÉLIBÉRATION 09.2018.131 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 5 NOVEMBRE 2018.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 5 novembre 2018 est approuvé.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil d'arrondissement en rendant hommage à Mme Sylviane LAIR, directrice générale adjointe des services, qui, après 45 années de bons et loyaux services à la Mairie du 9^e, a décidé de prendre sa retraite. Elle la remercie infiniment pour tout son travail, son dévouement, son enthousiasme, son grand professionnalisme, sa gentillesse, sa disponibilité, autant de grandes qualités qui manqueront. Elle lui souhaite au nom de tous une belle et méritée retraite et espère qu'elle reviendra très vite à la Mairie du 9^e arrondissement pour participer à de nombreuses activités.

Madame le Maire informe qu'elle a, avec Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris en charge de la vie scolaire et de la petite enfance, réuni le 22 novembre dernier le Conseil des parents dans les crèches qui a été élargi cette année aux crèches associatives. Pour la première réunion de travail, a été abordée la question du sommeil des 0 à 3 ans et, pour ce qui concerne le bureau, des parents très motivés ont souhaité prendre la responsabilité de l'organisation de ce conseil de crèches. Elle les en remercie.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire communique quelques dates : les petits déjeuners solidaires avec Emmaüs se tiennent tous les mardis en lien avec Mme Adeline GUILLEMAIN au foyer Rossini ; le lendemain se tiendra une conférence intéressante avec « Osons la fraternité », un collectif dirigé par Mme Christelle LABOURGADE et M. Laurent GAUDÉ qui seront présents ; la collecte des Bébés du Cœur se tiendra en mairie du 3 au 8 décembre ; une cérémonie commémorative avec M. Alexis GOVCIYAN, premier adjoint, à l'occasion de la Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie. Elle remercie chacune et chacun des élus du Conseil de bien vouloir se rendre le 5 décembre à midi pour rendre hommage aux anciens combattants. Elle en profite pour avoir une pensée très affectueuse pour M. René FOUET, un des anciens combattants disparu la semaine dernière. Les élus ont assisté à ses obsèques vendredi dernier et lui rendront spécialement hommage le 5 décembre, mais aussi le 19 mars puisqu'il était ancien combattant d'Algérie. Autre manifestation qui va intéresser beaucoup de monde le 6 décembre à 19h : une conférence sur le Vin d'Arménie, 6 000 ans de tradition vinicole avec l'ambassadrice d'Arménie en France ; la Nuit du Sport se déroulera le vendredi 7 décembre qui sera le début d'un long week-end avec la Saint-Nicolas le dimanche 9, le concert PMO et tout au long du mois de décembre les conseils de quartier organiseront un certain nombre de manifestations de solidarité auprès des habitants de l'arrondissement. Le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 21 janvier 2019 18h30.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN indique que cette période est consacrée à la préparation des moments de fête, notamment autour des grands magasins, il faut penser à la sécurisation de ces quartiers. La police met en place tout le dispositif, et un conseil sûreté du comité Haussmann Paris se réunit le 13 décembre pour faire le point sur tout le dispositif, à la fois de sécurisation des grands magasins, donc du boulevard Haussmann, mais aussi pour travailler sur les aspects liés à la propreté et au problème des sans-abris.

Le second point, moins réjouissant, est ce qui s'est passé le 16 novembre quand cinq jeunes scolarisés au lycée Jacques Decour ont été agressés au square d'Anvers. Ils ont été délestés de leur argent ce qui a causé des problèmes de sécurité et de relations avec les parents que Mme Gypsie BLOCH a bien voulu rassurer pour leur expliquer comment les choses se passent. Ce qui est certain, c'est que la police s'est beaucoup mobilisée pour cette affaire, la BTC Pigalle est également sur place très régulièrement.

La mission prévention-communication a également pris contact avec le lycée Jacques Decour pour les opérations d'information, les opérateurs de la salle radio ont été mobilisés pour les vidéopatrouilles. C'est un dossier compliqué, une agression préoccupante et il faut espérer que ce genre de chose ne se reproduira pas pour une meilleure sécurisation des enfants dans ces quartiers. À cet effet, M. Alexis GOVCIYAN rappelle que se tiendra le 18 décembre à 19h en mairie, une réunion publique sur la sécurité avec Madame le Maire et le commissaire central dans le cadre du Conseil de quartier Opéra - Chaussée d'Antin, mais en lien avec tous les conseils de quartier. C'est une réunion publique adressée à tous les habitants du 9^e. Il y a eu également quelques réunions et travaux de médiation, notamment au 6 rue de La Rochefoucauld parce qu'il y a des soucis avec un collectif de riverains qui fait face à des situations de squats, de trafics de tout genre ; les élus ont travaillé avec la police, un diagnostic sécurité a été réalisé et des mesures sont en cours.

Enfin, certains établissements de nuit comme le Cercle Cadet, la Foule ou encore L'Embuscade dont on a déjà parlé et qui posent problème, sont sous la compétence administrative de la police judiciaire, la BRP. Madame le Maire a fait remonter, il y a une semaine, en marge du Conseil de Paris, ces préoccupations au directeur de cabinet adjoint du préfet de police et le préfet de police a été sensibilisé pour prendre des mesures fortes, notamment en matière de fermeture administrative. Enfin, quatre établissements ont été récemment placés sous surveillance policière à la demande des élus : le 36 Corneille, Jolis Mômes, la Panthère Rose, Marcel et Clémentine. Ces établissements sont aussi sous surveillance parce qu'il y a de gros soucis avec les riverains.

Madame le Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN de rester extrêmement vigilant sur tous ces sujets qui sont les préoccupations des riverains et des habitants de l'arrondissement, une vigilance accrue aux abords des établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Cette attention ne doit jamais faiblir.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO veut apporter au dernier Conseil d'arrondissement qui est assez récent, quelques informations supplémentaires concernant le démarrage de la troisième zone de collecte effectuée sur le 9^e arrondissement. On avait à présent deux secteurs de collecte, et pour préparer l'arrivée de l'extension du tri au mois de janvier 2019, on a séparé le 9^e arrondissement en trois zones ; toute la zone du Faubourg Montmartre et du secteur Opéra est donc une zone où la collecte des multimatériaux se fait maintenant le mercredi et le samedi. Au début, c'est un peu compliqué, c'est pour cela qu'il y a encore des immeubles où des bacs sont sortis les mauvais jours, il faut du temps pour que cela se mette en route. La municipalité va accompagner l'extension du tri sur l'arrondissement avec, certainement, des copropriétés qui vont vouloir échanger des bacs verts contre des bacs jaunes car plus de choses pourront être recyclées. Cela sera accompagné via le magazine, une newsletter, pour la partie multimatériaux. En termes d'organisation, il y avait en 2014 à la mairie un atelier de propreté qui travaillait sur des horaires 7/42, l'atelier place Adolf Max. Madame le Maire a souhaité vivement reproduire cette situation sur les autres ateliers. L'atelier de l'avenue Trudaine est passé en 7/42 dernièrement avec la création d'un atelier l'après-midi.

Avec les services, les élus travaillent sur le passage en 7/42 des ateliers du sud de l'arrondissement et notamment de la place d'Estienne d'Orves et de la rue Lamartine qui devraient passer en 7/42 au mois de janvier ou de février 2019. Donc, 100 % des ateliers seront en 7/42, comme souhaité depuis 2014. Cela permet d'avoir une méthode de travail unique sur l'ensemble de l'arrondissement, sans disparité selon les quartiers et avoir un absentéisme que l'on espère réduit sur ces ateliers. On en reparlera début 2019 après les fêtes de fin d'année.

Sur la partie aménagement, les travaux débutés cet été et à la rentrée sont en cours d'achèvement, notamment rue des Martyrs, les plantations sont presque toutes effectuées. L'espace devant le centre Valeyre a été également planté, il reste la partie façade à terminer avec le changement des serrureries ; le remplacement d'une partie du terre-plein central de l'avenue Trudaine devrait se faire d'ici la fin de l'année ; la rue Blanche est toujours en travaux avec un petit peu d'avance pour l'instant, ce qui est rare, autant le souligner ; puis, après les fêtes, démarrage des travaux de l'espace Bourdaloue et le terre-plein du parvis de Notre-Dame-de-Lorette devrait se poursuivre.

INFORMATIONS PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL) INTÉRESSANT LE 9^E SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire explique qu'une subvention de 25 000 € sera votée à l'association Connexion basée dans le 11^e pour son action en faveur de l'inclusion numérique dans quatre arrondissements, dont le 9^e. Il s'agit d'organiser des ateliers dans les locaux de WeWork dans le 9^e, rue Lafayette, qui s'adressent aux réfugiés statutaires, aux demandeurs d'asile, aux femmes migrantes et aux jeunes de quartier du nord-est de Paris qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie.

Avant de passer à la communication sur le bilan annuel 2017-2018 des conseils de quartier par Mme Isabelle VUGHT, Madame le Maire veut, en préambule, la remercier d'être à la fois chef d'orchestre de l'ensemble des conseils de quartier et référente pour Blanche-Trinité, elle qui met beaucoup de cœur à animer ce réseau. Les bureaux ont pu souvent s'appuyer sur elle pour mener à bien ces projets. Elle remercie également tous les élus référents des conseils de quartier pour leur disponibilité et leur enthousiasme car sans eux, sans les élus, cela n'aurait pas la même efficacité. Elle veut de plus remercier une personne présente dans le public, Mme Mariella ERIPRET que beaucoup connaissent et qui est la coordinatrice des conseils de quartier, qui ne compte pas ses heures pour accompagner les projets des conseillers de quartier et des élus. Sans elle ce serait plus difficile mais sa bonne humeur et son enthousiasme prouvent aussi qu'on peut déplacer des montagnes et dépasser les limites ; les projets ont été très beaux en 2017-2018, on fera encore de belles choses en 2019.

COMMUNICATION SUR LE BILAN ANNUEL 2017- 2018 DES CONSEILS DE QUARTIER DU 9^E, PAR MME ISABELLE VUGHT, CONSEILLÈRE DU 9^E ARRONDISSEMENT DÉLÉGUÉE.

Mme Isabelle VUGHT annonce que c'est sous une nouvelle présentation maintenant habituelle et très appréciée, très aérée et agréable à lire que le Conseil peut retrouver le bilan des conseils de quartier pour 2018. Ce document a été distribué à tous les membres des conseils de quartier et sera mis sur internet à l'issue de ce conseil puisque c'est le Conseil d'arrondissement qui doit l'approuver. Le document a été présenté, discuté, amendé et validé récemment, le jeudi 15 novembre dernier dans cette même salle par beaucoup de conseillers de quartier qui étaient venus, qui représentaient les cinq conseils de quartier. Les participants ont été nombreux et ont très attentivement lu le document, ils ont d'ailleurs demandé un certain nombre de corrections qui ont été bien évidemment notées et prises en compte par Mme Mariella ERIPRET sauf une qui n'a pas pu être prise en compte, mais on avait peu de temps pour le faire, elle concerne les cartes des conseils de quartier afin d'ajouter un certain nombre de noms de rues parce que les habitants ont quelquefois du mal à se situer même sur un plan.

Ce bilan 2018 est le premier fait par les conseillers de quartier désignés comme personnalités qualifiées et tirées au sort pour les habitants en novembre 2017 selon la nouvelle configuration des conseils de quartier retenue en juin 2017 après modification de la charte, notamment pour permettre aux anciens conseillers de quartier de pouvoir être re-tirés au sort ou désignés comme personnalités qualifiées pour transmettre leur expérience aux nouveaux conseillers.

Mme Isabelle VUGHT poursuit par un bilan global : sur l'année, six réunions publiques avec des sujets extrêmement divers, dont la réunion sécurité intégrée au bilan 2018 avec un peu d'avance ; trois réunions communes des bureaux de conseils de quartier ; 31 réunions de bureaux pour l'ensemble des conseils avec un relevé de délibération, un compte rendu pour chacune ; 9 fêtes de quartier, vide-greniers et participation à des événements. Au titre de la participation à diverses instances, on relève notamment les participations à la commission de sélection des projets du budget participatif. Beaucoup de conseillers de quartier sont venus pour participer à cette réunion, et une association à l'atelier Haussmann - Opéra qui a été mise en place à la demande de Madame le Maire pour réfléchir à l'avenir du Conseil de quartier Opéra avec l'APUR.

On note aussi un permis de végétaliser pour les pieds d'arbre de la place Juliette Drouet où le Conseil de quartier Blanche-Trinité est très attentif et deux projets adoptés dans le cadre du budget participatif de cette année : l'un qui vise à restaurer le monument de Gavarnie sur la place Saint-Georges pour sa partie monumentale, sculpture, pas la fontaine, et l'autre, utile aussi, pour rénover les toilettes publiques du square d'Anvers qui ne sont aujourd'hui pas en fonctionnement.

Le bilan diffusé donne aussi des informations sur l'année à venir et liste les projets et les idées des conseils de quartier qui pourraient être mis en œuvre. Pour chacun des conseils de quartier, c'est toujours intéressant à regarder, avec une mention particulière pour un projet du quartier Faubourg Montmartre, c'est celui d'un festival de cinéma de plein air dans la cour de la mairie. Quand le conseil de quartier l'a présenté le 15 novembre, il a été soutenu à l'unanimité par les conseils de quartier. À signaler aussi, une proposition faite au conseil de quartier en vue d'organiser une journée portes ouvertes ou demi-journée à la mairie pour les conseils de quartier de manière à ce qu'ils puissent se présenter.

Toute la journée, ils tiendraient un stand et les habitants pourraient venir leur exposer les difficultés, ce serait une espèce de journée pour valoriser leur travail et pour mieux les faire connaître.

Pour conclure le bilan, Mme Isabelle VUGHT note que les nouvelles équipes, pour la première année de ce nouveau mandat de trois ans, ont été très réactives et très rapidement opérationnelles. Cela prouve que c'est une institution qui fonctionne bien, il y a du monde aux réunions, les réunions publiques sont sur des thèmes qui intéressent beaucoup et qui n'hésitent pas à traiter des sujets quelquefois difficiles. Il n'est pas évident de faire une réunion publique sur le partage de l'espace public comme cela a été fait à Anvers-Montholon, sur la sécurité, le bruit, mais ça se passe vraiment bien. Elle veut saluer tous les conseils de quartier et saluer ses collègues qui font un très beau travail de démocratie.

M. Sylvain MAILLARD veut féliciter Mme Isabelle VUGHT pour la gestion, et Mme Mariella ERIPRET avec laquelle il a eu la chance de travailler la première année et il faut se souvenir que, au-delà d'un point de vue politique, en 2014, beaucoup de conseils de quartier étaient mort-nés et ne fonctionnaient pas. On a changé le règlement, l'organisation et force est de constater que quatre ans après, ce sont des conseils de quartier qui vivent, qui proposent, qui sont à la manoeuvre pour beaucoup de choses dans l'évolution des quartiers. Voilà concrètement une évolution qui se voit, qui se remarque et qui est à mettre au profit d'un règlement et d'une équipe qui tourne bien.

COMMUNICATION SUR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE 9^E EN 2017, PAR MME SYLVIE LEYDET, ADJOINTE À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Sylvie LEYDET rappelle que cette communication est l'occasion de rendre compte du fonctionnement de la commission de désignation des candidats à un logement social dans le 9^e arrondissement, à la fois sur l'aspect quantitatif et qualitatif.

D'abord quelques chiffres : en 2017, 36 logements ont été attribués dans le 9^e arrondissement, dont 13 par la Mairie du 9^e, 12 par la Mairie centrale, six au titre des mutations et cinq pour des relogements de droit ou d'urgence. Ainsi, le contingent de la Mairie du 9^e arrondissement correspond à 36 % des logements attribués.

Dans le document annexé, on peut trouver des chiffres beaucoup plus détaillés. S'agissant du fonctionnement de la commission, la principale réforme mise en place en 2014 est l'anonymisation des dossiers présentés en commission. Il est important d'indiquer que les logements sont attribués très rapidement, dans un délai maximum de 10 jours à partir du moment où ils sont délégués, ce qui fait que beaucoup de commissions sont organisées, souvent pour un ou deux logements. Pendant les délibérations, les échanges sont souvent très consensuels entre les élus, les associations et les centres d'action sociale. Mme Sylvie LEYDET tient à remercier les associations et le centre d'action sociale, ainsi que les élus pour leur participation et leur disponibilité.

Concernant le profil des demandeurs, parce que cette question fait souvent débat dans le Conseil, elle insiste sur le fait que les élus veulent des logements adaptés aux familles avec enfant quand l'opposition répond qu'il y a de nombreux célibataires qui attendent un logement, ce qu'ils n'ont jamais contesté. On peut constater dans les tableaux communiqués que 54 % des demandeurs sont célibataires, 10 % sont des couples sans enfant, 36 % sont des familles avec enfant. 16 % des demandeurs souhaitent un F1, 48 % des F2 et 36 % des appartements F3, F4 ou F5.

Alors, vu ces chiffres, pourquoi les élus demandent-ils toujours davantage de logements adaptés aux familles ? La réponse est dans les chiffres fournis par la DLH, la Direction du Logement et de l'Habitat pour la typologie des logements sociaux. À l'échelle de Paris, il y a 45 % de F1 et de F2 dans les logements sociaux, ce qui signifie que l'offre de petits logements est importante. De plus, la rotation est évidemment plus importante sur les F1 et sur les F2 que sur les autres. On le voit en commission, la majorité des logements attribués sont de petits logements. Pour être plus précis, 57 % de petits logements ont été attribués en 2017, d'où l'intérêt et la nécessité de continuer à demander à ce que les programmes de logements sociaux comprennent des logements adaptés aux familles. Tout simplement parce qu'il y a un stock à reconstituer pour que les flux soient plus importants.

Madame le Maire la remercie d'insister sur cette politique à destination des familles. On sait la difficulté pour un grand nombre d'entre elles de se maintenir à Paris. Elle se dit toujours très frappée par le nombre d'enfants qui quittent le système scolaire chaque année, 20 000 d'ici 2020. Il y a une vraie nécessité de préserver les familles dans l'arrondissement et dans Paris parce que c'est ce qui fait la vitalité d'une ville.

Mme Claire MOREL indique qu'on partage tous la volonté de faire des efforts pour avoir des logements familiaux et des studios parce que les demandeurs seuls sont aussi très nombreux et que les demandeurs sont des allocataires de l'allocation handicapé, des titulaires du RSA, assez éloignés de l'emploi. Sans le logement social, sans ces studios, ce serait impossible pour eux d'accéder au logement et beaucoup n'y arrivent pas parce qu'il n'y a pas assez de logements, mais effectivement, la demande de logements familiaux est très importante, d'ailleurs dans les délibérations qui suivent, il y a des logements familiaux. On sait bien que c'est majeur pour la Ville de Paris et que le volontarisme de la Ville de Paris dans le financement de logements sociaux pour aboutir aux 25 % de logements sociaux est un effort permanent qui date déjà de plus de 15 ans depuis 2001. Cet effort de financement de logements sociaux est aussi un effort de rééquilibrage entre les arrondissements. Les trois arrondissements de l'Est parisien ont plus de 50 % de logements sociaux. Les arrondissements du centre et de l'ouest, dont le 9^e fait partie, en ont beaucoup moins et le rééquilibrage est un effort important, pas toujours facile puisqu'on a peu d'endroits où construire des logements neufs. C'est déjà arrivé, mais le rééquilibrage est important et notamment dans la transformation de locaux d'activité en logements sociaux quand ils sont obsolètes et ne trouvent plus preneurs sur le marché de l'immobilier d'entreprise. Par rapport à la commission logement, Mme Claire MOREL veut faire deux remarques qui sont faites chaque année puisque le fonctionnement n'a pas changé.

Elle regrette que le système de cotation ne soit pas utilisé et que la présélection des logements avant qu'ils arrivent en commission logement ne soit pas faite par la formule que certaines commissions utilisent en amont avec un représentant des services sociaux, un représentant d'association et un représentant de la mairie de la majorité pour avoir un peu plus de candidats dont on sache avant qu'ils n'arrivent en commission comment ils ont été sélectionnés en amont. Cela permettrait d'avoir plus de transparence par rapport à ce qui passe actuellement.

M. Jonathan SOREL remercie de la transmission de ces éléments de synthèse et de bilan. L'opposition ne dit pas, comme le dit Mme LEYDET, qu'il n'y a pas besoin de grands logements ou de logements familiaux. Ce qu'elle dit simplement, c'est que ce n'est pas parce qu'il y a besoin de grands logements que ce doit être un prétexte à refuser, comme l'exécutif le fait parfois, des petits logements, il faut faire les deux, sachant que les chiffres, on les raconte un peu comme on veut. La moitié des demandes sont des F2 et on fait avec la réalité de ce qu'on a à disposition dans le foncier. Malheureusement parfois, on est d'accord pour faire des logements familiaux, mais ce n'est pas parce qu'un logement n'est pas un grand logement F4 qu'il faut refuser un F1 ou un F2. La moitié des demandes sont pour des F2. Ensuite, il veut se féliciter de la mise en œuvre de l'anonymisation, il pense que ça fait partie des mesures qui aujourd'hui sont nécessaires pour retrouver de la confiance dans la puissance publique, dans les élus. On le voit encore dans l'actualité, il y a beaucoup de défiance vis-à-vis des institutions, vis-à-vis des politiques et les HLM sont souvent l'objet de fantasmes et de critiques. Rejoignant Mme MOREL, il juge que la cotation pourrait être une de ces mesures qui permet de redonner de la confiance parce que ça objective, ça laisse entendre qu'on s'appuie plutôt sur des critères objectifs, ça laisse un peu moins de place au fantasme de : « *je donne à mon copain, à mon cousin ou à je ne sais quoi* ». Il pense que ce sont des outils qu'il faut essayer de généraliser pour redonner du crédit et de la confiance dans la puissance publique, dans les politiques.

Madame le Maire rappelle à M. Jonathan SOREL que depuis 2014, elle est extrêmement scrupuleuse sur les permis de construire et qu'elle n'hésite pas à renvoyer un permis de construire au bailleur car la tendance au niveau de la Ville est de faire du chiffre en matière de logement social. Mais 13 ou 15 m² ce n'est pas un logement, c'est une grande chambre. On a beaucoup travaillé avec ELOGIE et la RIVP ces quatre dernières années, à revoir leurs plans et on est arrivé, à force de persévérance, à transformer des studios F2 en F3 et F4 pour répondre à la demande de familles qui ne seraient pas restées dans Paris si tel n'avait pas été le cas.

M. Alexis GOVCIYAN veut témoigner du travail de la commission puisqu'il en fait partie, ainsi que M. Sébastien DULERMO et Mme Claire MOREL. Il remercie Mme Sylvie LEYDET pour son travail très consciencieux, très méthodique et très juste au niveau du travail fait vis-à-vis des familles et des demandeurs de logements. Il rappelle qu'il y a actuellement 2 670 demandes de logements sociaux dans le 9^e, 244 000 au niveau parisien, et que le 9^e a eu 13 logements à attribuer sur les 2 670. Il faut regarder la réalité et dire que tout ça ne fonctionne pas et qu'il faut changer les choses. Si on pose la question de savoir si la commission fonctionne, si elle ne « bidouille » pas, c'est qu'on a dû le faire dans le passé ou on a eu ce genre de comportement parce que l'exécutif ne se pose pas cette question.

Tous les dossiers sont examinés, majorité comme opposition et les associations se félicitent de la manière dont les choses s'organisent, on n'a pas l'impression que les dossiers qui arrivent ont été mis plus en avant que d'autres. Ce sont des dossiers avec des gens qui ont des soucis d'habitat, de logement, de situation de handicap, d'être mis à la porte de leur logement, d'être en situation vraiment difficile. À un moment donné, il faut s'arrêter. C'est un Conseil d'arrondissement qui a l'air bien parti, c'est sympathique et il souhaite que cela continue. Lorsqu'on compare les chiffres de 2 670 et 13, il dit : « Stop ! Il faut arrêter de parler. En tous les cas, il faut balayer d'abord devant sa porte ».

M. Sylvain MAILLARD veut féliciter l'ensemble des élus parce que c'est un dossier très compliqué, on reçoit énormément de personnes qui viennent demander un logement social et on passe son temps à dire : « Non, non, non », c'est compliqué.

Pour la taille des logements, il entend M. Jonathan SOREL, mais la réalité est qu'il ne faut pas se leurrer, on sait très bien que c'est une politique du chiffre, c'est-à-dire que faire trois logements de 15 m²-17m², ça fait trois logements, alors que si on en fait un de 42-43, ça n'en fait qu'un. Il rappelle que si les élus n'étaient pas intervenus cette année, il y aurait eu, comme dans le reste de la France, 83 classes fermées à Paris, ce qui correspond à la perte d'effectif global du nombre d'enfants et d'étudiants, il est essentiel de s'en souvenir. On a besoin de fidéliser, de garder les familles, que la venue du 2^{ème} enfant ne soit pas un vecteur de départ des familles de Paris et, évidemment, une politique vers des appartements plus grands aidera dans cette voie. Sinon, on va continuer au fur et à mesure à perdre des jeunes et des familles.

Madame le Maire indique que cette communication n'appelle pas de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2018.132 (2018.DLH.255-1) - RÉALISATION 11, RUE BERGÈRE (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 3 LOGEMENTS SOCIAUX (1 PLA-I ET 2 PLUS) PAR ELOGIE-SIEMP - SUBVENTION (230.235 EUROS).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.133 (2018.DLH.255-2) - RÉALISATION 11, RUE BERGÈRE (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 3 LOGEMENTS SOCIAUX (1 PLA-I ET 2 PLUS) PAR ELOGIE-SIEMP - PRÊTS PLA ET PLUS GARANTIS PAR LA VILLE (174.758 EUROS).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET explique que l'immeuble 11 rue Bergère a été préempté en 2016 et un programme de conventionnement de 17 logements sociaux avait alors été financé. À l'occasion de la vacance d'un local commercial sur un niveau complet, il est proposé de réaliser trois logements supplémentaires, deux F3 et un F4. Dans la mesure où la typologie des logements correspond à la politique du logement de l'exécutif, c'est-à-dire à des logements pour les familles, elle propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur les projets de délibération 2018.DLH.255-1 et 2018.DLH.255-2.

DÉLIBÉRATION 09.2018.134 (2018.DLH.286-1) - RÉALISATION DANS LES 3, 9, 11,12, 15, 17, 18 ET 20^E ARRONDISSEMENTS D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 19 LOGEMENTS SOCIAUX (9 PLA-I ET 10 PLUS) PAR AXIMO - SUBVENTION (1.062.995 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.135 (2018.DLH.286-2) - RÉALISATION DANS LES 3, 9, 11,12, 15, 17, 18 ET 20^E ARRONDISSEMENTS D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 19 LOGEMENTS SOCIAUX (9 PLA-I ET 10 PLUS) PAR AXIMO - PRÊTS PLA-I ET PLUS GARANTIS PAR LA VILLE (1.283.019 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que cette délibération a pour objet d'autoriser AXIMO qui est une filiale de Paris Habitat à conventionner en logements sociaux des logements privés dans le diffus. 19 logements sont concernés à l'échelle de Paris, dont 4 pour le 9^e arrondissement, tous au 35 rue de Trévise. Il s'agit d'un F3, d'un F4 et de deux F5.

En cohérence, elle propose un avis défavorable, en rappelant que l'exécutif est opposé à la préemption dans le diffus pour des raisons de gestion sociale et immobilière, mais aussi et surtout parce qu'il pense qu'une politique de logement efficace, ce n'est pas la transformation de logements privés en logements sociaux.

Mme Claire MOREL indique que son Groupe votera pour cette délibération parce qu'il est difficile de se plaindre qu'il n'y a pas assez de logements sociaux et qu'il faut en faire davantage, notamment des logements familiaux puisqu'il y a un T3, deux T4. Se trouver dans une position de voter contre des logements sociaux parce qu'on n'est pas d'accord avec la façon dont ils sont financés est une contradiction qui lui échappe. Ce qu'on appelle le droit de préemption renforcé s'exerce dans le cadre de copropriétés des zones de déficit de logements sociaux et dans des immeubles où il y a au moins 15 % des habitants demandeurs de logements sociaux. L'objectif est de maintenir des habitants dans l'immeuble parce que si l'appartement est mis en vente, soit ça donne congé pour revente à l'issue du bail, soit c'est dans le cas d'un bail où la personne est encore dans le logement, parce qu'on peut vendre un appartement au milieu d'un bail. Dans ce cas, les occupants restent dedans, la crainte est qu'à l'issue des trois ans du bail, il y ait un congé pour reprise et que les personnes quittent le logement. Le droit de préemption renforcé est un instrument qui n'est pas l'instrument le plus massif de financement de logements sociaux, c'est de la dentelle, mais c'est un élément de plus qui permet de financer des logements sociaux dans des endroits où on n'en a pas beaucoup et qui permet de maintenir les occupants sur place. Quand ce sont des logements vides, cela permet de les remettre à neuf et d'installer des nouvelles familles dans le cadre du logement social. Donc, elle trouve dommage de voter contre parce que c'est un instrument qui est quand même utile pour permettre de maintenir des familles à Paris. Comme M. Sylvain MAILLARD l'a justement dit, le prix du logement à Paris fait partie des difficultés pour rester à Paris quand on est seul et a fortiori quand on a une famille. Donc c'est un instrument en plus pour le permettre et elle trouve dommage que la majorité de l'arrondissement décide de s'en passer dans ce cadre-là.

M. Jonathan SOREL voit une énorme contradiction quand on entend les explications de vote précédentes et le vote sur cette délibération, c'est incompréhensible. Si on attend de ne faire que des programmes neufs en T5, on ne règlera pas la question du déclin démographique de Paris. À un moment donné, il faut avoir des actes en adéquation avec le discours, là, c'est incompréhensible, ce sont des grands logements comme souhaités. Il invite la majorité à reconsidérer sa position qui lui paraît un peu dogmatique, c'est de l'idéologie. Si on n'accepte pas d'utiliser des outils pratiques de régulation, on n'arrivera pas à rééquilibrer le marché du logement. C'est impossible.

Madame le Maire répond que l'exécutif est tout sauf dogmatique et idéologue et beaucoup plus pragmatique et lucide sur la situation du logement à Paris. La majorité que M. Jonathan SOREL soutient au niveau du département joue le tout social et freine les investissements sur le logement privé, et on peut prendre de nombreux exemples. Depuis quatre ans, Madame le Maire constate la difficulté de sortir des programmes de logements privés dans Paris. Alors, la plupart du temps, on fait du logement social et comme on n'arrive pas à faire de logements privés, on fait du coworking, c'est cela la réalité aujourd'hui. M. BROSSAT est content parce qu'il a son logement social et M. MISSIKA est très content parce qu'il a son espace de coworking, mais ça ne règle pas la question du logement dans son ensemble. On ne peut pas jouer uniquement sur le tout logement social.

M. Jean-Baptiste de FROMENT explique que, en prenant un peu de recul, la politique de la majorité municipale au niveau central, est d'augmenter la part du logement social dans l'offre de logement totale. Elle respecte la loi, sauf que la loi, est de 25 % et que ce qu'a décidé le programme de la mandature de Mme HIDALGO, c'est d'atteindre 30 %, c'est sur cette base qu'est pensée la politique. On veut atteindre cet objectif, c'est la loi ! Donc, il faut effectivement atteindre ce chiffre. Simplement, elle va jusqu'à détruire non seulement du logement privé, mais même du logement tout court, pourvu qu'on atteigne ce ratio, beaucoup d'exemples le montrent et Madame le Maire vient de dire qu'en réalité on privilégie parfois d'autres solutions que la création nette de logements parce que cette création serait du logement privé. Cela ferait baisser le ratio du logement social dans la totalité. La technique particulière qui consiste à faire de la préemption dans le diffus, qui est quelque chose d'extraordinairement déstabilisateur pour le marché de l'immobilier, est extrêmement onéreuse, c'est de la très mauvaise politique. Bien entendu, il faut privilégier les programmes avec un logement, un immeuble, un bâtiment entier consacré au logement social. La préemption dans le diffus, si on en considère le coût et le rapport en termes de création de logements, c'est zéro, puisque par définition, c'est de la transformation de logement privé en logement social. C'est tout à fait catastrophique avec les effets pervers de la loi ELAN qui font que des gens doivent quitter le logement qu'ils occupaient parce que seront appliqués des surloyers insupportables. On en a discuté avec M. BROSSAT qui a reconnu lui-même qu'il y avait une difficulté, il y a deux semaines en Conseil de Paris.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur les projets de délibération 2018.DLH.286-1 et 2018.DLH.286-2.

DÉLIBÉRATION 09.2018.136 (2018.DLH.374) - DISPOSITIF « RÉPARER ET EMBELLIR » : SUBVENTION VISANT L'AMÉLIORATION DU PARC DE LOGEMENTS SITUÉ DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT ET GÉRÉ PAR DES BAILLEURS SOCIAUX (252.906 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET espère que les élus sont sensibles à la poésie de M. Ian BROSSAT lorsqu'il donne des titres à ses délibérations comme « Réparer et Embellir ». Il s'agit d'une enveloppe de 14 millions d'euros qui a été mise en place pour subventionner les programmes d'amélioration dans le parc social. Il s'agit notamment des parties communes, des locaux de tri, des locaux à vélos et à poussettes et des espaces verts extérieurs. Sur le 9^e arrondissement, sept immeubles sont concernés pour une subvention de 253 906 €, soit un programme de travaux qui équivaut à 505 000 € et 813 €.

Elle veut faire deux remarques. La première est que cette délibération ne devrait pas exister. Si les bailleurs sociaux entretenaient régulièrement les immeubles dont ils sont propriétaires ou locataires, il n'y aurait pas besoin de décréter ce plan d'urgence. Deuxième remarque, pour visiter régulièrement les immeubles sociaux dans le 9^e arrondissement, un plan de rénovation des parties communes est plus que nécessaire. Dernière remarque, elle se dit très surprise de ne pas voir certaines adresses et de voir que seuls trois bailleurs se sont engagés dans ce plan : BATIGÈRE, la RIVP et Immobilière 3F. Quid du patrimoine d'ELOGIE-SIEMP et de Paris Habitat qui sont pourtant des bailleurs très implantés dans le 9^e arrondissement et qui n'ont pas uniquement de patrimoine neuf et bien entretenu ?

Elle propose un avis favorable, car autant accueillir cette enveloppe avec enthousiasme pour les sept immeubles concernés et informe que les élus ont d'ores et déjà pris l'attache de Paris Habitat et d'ELOGIE-SIEMP pour leur demander d'intégrer ce programme de rénovation.

Mme Claire MOREL indique que son Groupe approuve également cette délibération qui permet de financer des opérations d'embellissement et surtout de réhabilitation pour certains bailleurs sociaux. C'est une bonne idée d'aller voir pour qu'il y en ait d'autres mais elle ne connaît pas les tenants et les aboutissants des négociations qui ont abouti à ces trois bailleurs pour le 9^e. En tout état de cause, c'est logique d'aller voir. C'est une aide bienvenue, notamment dans un cadre où l'évolution de la législation récente a contribué à demander aux bailleurs sociaux de baisser leur loyer, donc de réduire considérablement leur financement et donc peut-être, de mettre à mal leur projet de financement de logements sociaux ou de réhabilitation. C'est fort dommage dans un contexte où la demande de logements sociaux est forte. Les mesures prises par la majorité actuelle ont pour objectif de concentrer les bailleurs sociaux, objectif qui peut se défendre, à Paris cette rationalisation a été déjà menée et est toujours en cours. Cela rend compliqués les financements pour les bailleurs sociaux parisiens, alors qu'eux-mêmes étaient déjà dans un objectif de rationalisation.

Mme Isabelle VUGHT demande si des bailleurs sociaux qui ont fait l'acquisition en diffus d'appartements dans des immeubles où il y a des propriétaires privés ou des locataires privés peuvent bénéficier aussi de ces subventions.

Mme Sylvie LEYDET répond que oui, mais au moment de l'AG de copropriété, quand ils votent une rénovation des parties communes, ils ne peuvent pas bénéficier de ces subventions.

Madame le Maire juge que cette délibération est un artifice de communication parce que c'est la reconnaissance que le patrimoine du logement social dans Paris est totalement négligé pour qu'on soit obligé de faire une jolie délibération pour dire : « On va mettre un petit peu plus d'argent. » Mais combien de fois les locataires de logements sociaux appellent pour dire qu'un carreau cassé n'a pas été réparé au bout de deux mois, qu'un ascenseur, pour ne citer qu'un exemple, rue Victor Massé, reste pendant six mois inaccessible, avec six étages avec des personnes handicapées... Il est très joli de dire « Réparer et Embellir », mais c'est quand même reconnaître que le patrimoine n'a pas été entretenu suffisamment sérieusement depuis des années.

M. Alexis GOVCIYAN, quand il a entendu « Réparer et Embellir », s'attendait à des projets, à un programme qui sortait de l'ordinaire et qui embellissait la vie des Parisiens qui habitent dans ces logements. En fait, ce sont des travaux classiques de maintenance, de peinture, de changement de portes, etc., pour lesquels il faut en plus payer du côté Mairie de Paris et participer à hauteur de 50 % au budget global des bailleurs sociaux. Il estime incompréhensible que l'on soumette une telle délibération et ne voit pas pourquoi on voterait de manière favorable, elle ne s'inscrit pas dans un cadre normal. Le bailleur social lance des travaux réguliers de maintenance et la Mairie de Paris souhaite financer à hauteur de 50 %, il espère que dans ce cas-là, 50 % de loyers seront rétrocédés à la Mairie de Paris, ce serait logique en termes budgétaires.

M. Jean-Baptiste de FROMENT ajoute qu'il faut mettre en regard cette enveloppe de 14,5 millions d'euros, cette aumône faite aux bailleurs sociaux, de la somme qui a été ponctionnée dans le même temps aux mêmes bailleurs sociaux avec l'opération un peu technique, avec un terme un peu barbare, dite des loyers capitalisés qui est revenue à racketter les bailleurs sociaux en les obligeant à racheter le patrimoine privé de la Ville, car en fait c'est un quasi rachat. C'est-à-dire qu'au lieu de payer le loyer année après année, on les oblige à payer 60 ans de loyer d'un coup et c'est comme ça que la Ville de Paris a équilibré son budget de fonctionnement depuis cinq ans. Et les factures s'ajoutant les unes aux autres, on va atteindre à la fin de la mandature, 1 milliard d'euros siphonnés aux bailleurs sociaux. C'est 1 milliard qui évidemment leur manque pour faire un certain nombre de travaux et ensuite, on leur donne 14,5 millions d'euros !

M. Sylvain MAILLARD estime que l'explication de M. Jean-Baptiste de FROMENT est assez claire. C'est-à-dire qu'à un moment, à force de capitaliser les loyers, cela finit par se voir. La gestion de Madame la Maire, Anne HIDALGO et des bailleurs sociaux, tout en mettant tout sur le dos de l'État et du gouvernement, commence à se voir. On ne comprend pas pourquoi c'est au budget de la Mairie de Paris de compenser des défaillances ou de faire des travaux de réparation, car c'est bien de réparation dont on parle. Il s'abstiendra sur cette délibération.

Un avis favorable est émis par 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) et 11 abstentions sur le projet de délibération 2018.DLH.374.

Madame le Maire constate que cette délibération par le vote des trois membres de l'opposition est adoptée avec une très forte abstention et un scepticisme de la part de l'exécutif du 9^e.

DÉLIBÉRATION 09.2018.137 (2018.DAE.294) - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS (46.322,00 EUROS) - SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFÉRENTES AUX INDEMNITÉS.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET ne souhaite pas revenir sur la délibération qui a donné le marché à MEDIAKIOSK, ni sur les délais annoncés des opérations de remplacement qui ne sont pas tenus. Mais elle informe que maintenant ENEDIS ajoute des délais, ce qui n'arrange rien. Pour cette raison, elle demande de voter des indemnités exceptionnelles aux kiosques qui ont été durement impactés par leur interruption d'exploitation, prises sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

Pour le 9^e arrondissement, il s'agit de deux kiosques, celui situé au 2, boulevard Poissonnière pour un montant de 1 649 € et celui situé au 82 rue des Martyrs pour 1 322 €. Elle invite donc à voter en faveur de cette délibération.

Mme Claire MOREL indique que son Groupe soutiendra cette délibération. Effectivement, on peut regretter les retards et de ce fait, la Ville de Paris prend ses responsabilités et considère qu'il faut en tenir compte. Par ailleurs, on notera que, pour ceux qui achètent la presse, les nouveaux kiosques sont plutôt agréables et selon les chiffres transmis par des personnes qui travaillent dans la presse et les patrons de presse, il y a un frémissement dans les ventes parce que les Parisiens retrouvent le chemin des kiosques parce qu'ils sont plus agréables. Donc on peut se féliciter de ces nouveaux kiosques qui sont plus sympathiques et qui permettent aux Parisiens et aux non Parisiens qui passent devant les kiosques d'acheter des journaux.

Mme Isabelle VUGHT s'étonne qu'elle fasse autant confiance aux patrons de presse et répète que ces kiosques sont laids malgré les efforts déployés, notamment par M. Jean-Baptiste de FROMENT pour en améliorer un petit peu l'esthétique. Et quant au fait que les gens se rueraient vers les kiosques pour acheter on ne sait pas quoi, Mme Isabelle VUGHT constate qu'ils ne sont pas forcément bien conçus et prend l'exemple du kiosque place Lino Ventura, dont le kiosquier a sorti des chaises dehors pour poser *Le Monde*, *le Figaro* et autres journaux. Ce n'est pas simplement la capacité, c'est la conception du kiosque qui oblige à entrer dans ce « machin blanc » pour aller chercher les journaux au fond et ce n'est pas forcément idéal. Donc il a tout sorti, il a refait comme avant, il a ressorti ses journaux devant.

M. Jonathan SOREL déclare avoir été un peu gêné par l'intervention de Mme Isabelle VUGHT lors du dernier Conseil, mais n'avait pas réagi.

Mais comme c'est répété aujourd'hui, il dit n'être pas certain qu'il soit de la responsabilité des politiques et des élus de définir le beau. Il pense que l'on ne doit pas ici délibérer de dire si quelque chose est beau ou moche, qu'on doit le soutenir ou non, c'est de l'ordre de la responsabilité de définir des cahiers des charges, de s'assurer qu'un patrimoine est respecté. Il imagine qu'il était interdit de proposer un projet en rose fluo, par exemple, et qu'il fallait s'inscrire dans une certaine continuité par rapport à l'histoire du patrimoine urbain parisien. À titre personnel, il ne les trouve pas moches et est-ce vraiment un sujet de politique publique de savoir si l'un les trouve beaux et l'autre les trouve moches ? Il y a des enjeux de fonctionnalité, des enjeux de respect et de patrimoine et il se dit gêné quand le politique se mêle de l'esthétique.

M. Jean-Baptiste de FROMENT admet que les goûts et les couleurs sont une question très délicate, que l'idée d'imposer une vision du beau pose un problème, mais que c'est précisément ce qui s'est passé. C'est-à-dire que dans le coin de son bureau, Mme HIDALGO, ou peut-être des services techniques, ont décidé. Il a suivi toute la procédure et la connaît très bien. Avant l'appel d'offres, un cahier des charges a été rédigé en catimini, il a consisté à décréter que les nouveaux kiosques devraient avoir une apparence industrielle qui ferait référence au passé industriel de Paris, etc. Les élus de son Groupe pensent que l'esthétique et l'apparence sont très importantes. Les kiosques constituent un élément structurant dans l'espace public parisien et comme il est effectivement très difficile de discuter les goûts et les couleurs, il faut avoir le débat le plus large possible sur ces questions, que tous ceux qui puissent s'exprimer le fassent et que la décision ne soit pas un oukase qui vienne d'un bureau de la Maire de Paris ou de la Maire de Paris elle-même. M. Jean-Baptiste de FROMENT rappelle que c'est précisément ce que M. Jonathan SOREL critique : le fait qu'il ne faudrait pas que quelqu'un décide du beau, alors que c'est ce qui s'est passé et c'est ce contre quoi il a protesté. Avant, la Commission du Mobilier Urbain permettait en amont à un certain nombre de personnes intéressées, les élus, mais aussi des gens du monde de l'architecture, des personnalités qualifiées, des représentants associatifs, etc., de s'entendre sur un design, etc. Cette construction partagée semble de meilleure politique que ce qui a été pratiqué. Ensuite, on peut aimer ou pas effectivement ce kiosque, ce n'est pas la question.

Madame le Maire ajoute que l'on a évité le pire puisque Mme HIDALGO a dû reculer et mettre en place une commission pour revoir le projet depuis le début.

Mme Claire GANNET pense que c'est dans la mission d'élu d'avoir un avis sur l'esthétique d'une ville et de participer aux choix. Là où il faut toujours être humble, c'est que c'est l'avenir qui déterminera si le choix est bon puisque le patrimoine se construit aujourd'hui, mais qu'est-ce qui restera dans le patrimoine ou pas ? C'est demain qu'on le décidera. En revanche, elle pense qu'il faut absolument défendre une notion de subjectivité et cite un philosophe qui disait qu'une somme de subjectivités, finissait par faire une objectivité. Là, on a une forme d'objectivité sur la notion de l'esthétique ou non de ces kiosques.

M. Sylvain MAILLARD prend à son compte les propos de Mme Claire GANNET, y compris la citation. Il rappelle que la vie du kiosquier qui est compliquée quand il commence à faire froid s'est améliorée avec les nouveaux kiosques. On sait leurs conditions rudimentaires toute la journée sans hygiène, sans eau, sans rien.

Là, ils ont un peu plus de place, un peu plus de chaleur. Donc, pour l'intérieur des kiosques il pense que c'est mieux mais pour la subjectivité il les trouve laids.

Mme Sylvie LEYDET conclut que les débats entre le beau et le laid n'excusent en rien l'amateurisme de la Mairie de Paris quant au suivi des travaux et du respect des délais qui ont fait qu'on est obligé de ponctionner sur le budget de fonctionnement pour indemniser les kiosquiers.

Madame le Maire souligne que c'est le contribuable parisien qui est mis à contribution.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.294.

Madame le Maire propose de regrouper en une seule présentation et une discussion commune les trois prochaines délibérations qui ont trait aux illuminations de Noël 2018. Elle propose de regrouper les DAE 308, 316 et 319, subventions pour des associations de commerçants.

DÉLIBÉRATION 09.2018.138 (2018.DAE.308) - SUBVENTION (11.300 EUROS) À L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU 2^E ARRONDISSEMENT ET DES GRANDS BOULEVARDS POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2018 (2^E, 3^E, 9^E).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.139 (2018.DAE.316) - SUBVENTION (4.100 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS, PRESTATAIRES DE SERVICE ET PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DES RUES CAUMARTIN ET ANNEXES POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2018 (9^E).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.140 (2018.DAE.319) - SUBVENTION (7.000 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE DES MARTYRS POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2018 (9^E).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET rappelle que les délibérations portent sur les subventions 2018 à destination des associations de commerçants qui illuminent les rues de l'arrondissement.

À l'occasion des fêtes, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines, animer leurs quartiers pour le plus grand plaisir des habitants, mais aussi des nombreux touristes. Ces illuminations participent à dynamiser la vie économique de la Ville. Néanmoins, cela a un coût élevé pour la municipalité et les associations de commerçants, dont les ressources ne sont pas toujours extensibles, car affectées par les aléas économiques et conjoncturels.

L'organisation de brocantes contribue pour une partie au financement de ces illuminations et les élus sont particulièrement vigilants quant à la sélection des prestataires, à la bonne logistique, au respect des normes de sécurité et au montant de la contrepartie financière versée aux commerçants.

La première subvention concerne l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2^e arrondissement et des grands boulevards pour un montant de 11 300 €. Cette subvention est stable par rapport à 2017 et représente 25,3 % du budget de l'opération. Cette année encore, les élus ont soumis à l'association des grands boulevards l'idée d'organiser une brocante thématique, rue Rougemont, afin de l'aider à financer les illuminations qui s'étalent du carrefour de Richelieu-Drouot jusqu'à République.

La seconde subvention concerne les commerçants, artisans et prestataires des services et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes, pour un montant de 4 100 €, soit 29 % du budget de l'action. En revanche, le budget illuminations est toujours en baisse par rapport à 2016. Mme Sylvie LEYDET aimerait croire que cette association a trouvé les moyens de faire mieux ou aussi bien en matière d'illuminations avec moins d'argent. Néanmoins, elle s'inquiète sur le fait que cette baisse soit le reflet d'une baisse d'activité de l'association des commerçants de la rue de Caumartin qui, à l'instar de leurs homologues à travers Paris sont toutes dans des situations difficiles, souvent pour des raisons qui ne dépendent pas de leur volonté.

La troisième et dernière subvention concerne l'association des commerçants de la rue des Martyrs pour un montant de 7 000 €, identique à celui de 2017. L'association de la rue des Martyrs que la mairie continue à accompagner et à soutenir dans ses animations tout au long de l'année. Le réaménagement de la rue a été finalisé le 20 septembre et les plantations des parterres viennent d'être réalisées. L'organisation des brocantes suspendues pendant le temps des travaux pourra donc reprendre en 2019. Deux brocantes seront désormais programmées chaque année pour participer aux dépenses d'animation.

Cette présentation illustre les efforts déployés par ces associations pour embellir les rues en ces périodes de Noël et du Nouvel An et leur implication dans la vie des quartiers qu'il faut continuer à accompagner et à encourager. En conséquence, elle propose de voter en faveur de ces trois délibérations.

M. Sylvain MAILLARD explique que la réalité est qu'il n'y a qu'un prestataire, ou quasiment un prestataire sur Paris, qui installe des illuminations, qui sert de banque pour l'ensemble des associations, et donc peut définir un prix sans avoir de concurrence. Ceci engendre une spirale de l'augmentation des prix qui fait qu'on aura de moins en moins d'illuminations. Si les règlements sont avancés, à vérifier, c'est une très bonne nouvelle parce que ça va permettre non seulement d'aider les associations, mais de mieux négocier cette année ou l'année prochaine auprès des fournisseurs pour avoir des meilleurs prix. Non seulement ils seront payés avant, mais cela coûtera probablement moins cher au budget de la Mairie de Paris.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.308.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.316.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.319.

DÉLIBÉRATION 09.2018.141 (2018.DAE.331) - SIGNATURE D'UN AVENANT À CHACUNE DES TROIS CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES PARISIENS.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que la délibération validant le principe de renouvellement de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires et biologiques pour une durée de six ans au lieu de quatre, et la réduction du nombre de secteurs délégués à deux contre trois actuellement, a été adoptée lors de la séance du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 novembre derniers. Elle rappelle qu'à cette occasion et dans le cadre de la présentation par Madame le Maire, Delphine BÜRKLI, de son vœu à la Mairie de Paris rattaché à cette délibération et relatif à la création d'un marché alimentaire rue Saint-Cécile, Mme Olivia POLSKI, adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce, s'est engagée à se rendre sur place dans le 9^e avec ses équipes afin d'étudier plus avant la faisabilité du projet. Il faut saluer cet engagement et souhaiter qu'il réponde aux attentes formulées depuis de nombreuses années par les habitants de ce quartier et des arrondissements limitrophes en faveur d'un marché alimentaire.

Dans la délibération, il est proposé une prolongation de deux mois de la durée actuelle des contrats qui permettra de mener à bien la procédure d'attribution de la délégation de service public. Les délégations de service public pour la gestion des marchés alimentaires découverts arriveront à échéance au 31 octobre 2019. Il est donc proposé d'agréer la modification des termes de la convention de la délégation des services publics en cours, afin de voir son terme échoir au 31 janvier 2020.

L'impact d'une prolongation de deux mois des conventions actuelles satisfait aux conditions de modification des conventions de délégation du service public telles que prévues par le décret du 1^{er} février 2016 relatif au contrat de concession. Ce décret prévoit que les modifications inférieures à un montant de 5 225 000 € et qui représentent moins de 10 % des produits d'exploitation prévisionnelle du contrat de concession initial sont autorisées. La prolongation de deux mois souhaitée a été évaluée à 4,3 % du total des produits d'exploitation de la délégation tels qu'ils étaient prévus sur sa durée initiale.

En conséquence, elle invite à voter en faveur de cette délibération.

Madame le Maire observe qu'il s'agit d'une délibération technique qui vient prolonger la DSP actuelle et profite de cette délibération pour dire que la création du marché Sainte-Cécile avance, qu'il a fait l'objet d'un vœu en Conseil d'arrondissement et abordé au Conseil de Paris. Elle aura l'occasion très prochainement de revenir avec les services de la DAE et l'adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce pour finaliser ce projet d'installation en espérant qu'il puisse voir le jour en septembre 2019.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.331.

DÉLIBÉRATION 09.2018.142 (2018.DASCO.114) - CAISSE DES ÉCOLES (9^E) - SUBVENTION 2019 (1.648.631 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH demande à rapporter cette délibération avec la DASCO.134 puisque les deux sont très liées. L'une définit le cadre de la délégation de la Ville de Paris à la Caisse des écoles pour la gestion de la restauration scolaire et l'autre définit le montant de la subvention qui sera allouée pour 2019 à la Caisse des écoles du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.143 (2018.DASCO.134) - CAISSE DES ÉCOLES (9^E) - AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2020 POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Pour mémoire, ont été votées au Conseil de Paris de juillet 2017 et décembre 2017 de nouvelles modalités de conventionnement et de financement des caisses des écoles parisiennes. C'est dans ce cadre que les conventions pluriannuelles et les dialogues budgétaires ont été instaurés. Aujourd'hui, par les délibérations qui sont proposées, il s'agit d'approuver d'une part les avenants à ces conventions qui présentent les objectifs assignés à chaque caisse des écoles pour 2019, et d'autre part les subventions, objectifs et subventions ayant fait l'objet de discussions en amont entre la Ville et la Caisse des écoles.

La subvention 2019 proposée aujourd'hui a été calculée à l'issue de ce dialogue de gestion budgétaire qui a impliqué bien évidemment la directrice de la Caisse des écoles. Une demande de subvention a été formulée sur la base d'un budget prévisionnel 2019 qui prenait en compte à la fois l'évolution des dépenses de restauration scolaire, mais également les évolutions de la masse salariale, les évolutions des dépenses d'alimentation et, bien sûr, les charges de fonctionnement. On s'était appuyé sur la prévision d'exécution du budget 2018 pour établir cette demande. Mme Gypsie BLOCH profite de cette délibération pour saluer le très bon travail réalisé par la directrice de la Caisse des écoles du 9^e arrondissement, Mme Amélie BRISSET, et son adjoint, M. Ivan VAUDELET, et toute leur équipe, tous très fortement impliqués pour atteindre les objectifs fixés chaque année et aussi très impliqués pour se fixer de nouvelles pistes d'amélioration au service des élèves de l'arrondissement. Elle profite donc de cette délibération annuelle importante pour leur rendre hommage.

Le montant de la subvention pour 2019 qui est proposé dans la délibération DASCO.114 est d'un montant de 1 648 631 €, soit une légère baisse de 3 737 € par rapport à 2018, mais qui s'ajoute à celle de 80 000 € subie en 2018. Effectivement, la Caisse des écoles est extrêmement bien gérée et elle a su absorber cette baisse de 80 000 € grâce au fonds de roulement, mais le montage était un peu artificiel parce qu'il induit un peu plus de 150 000 € d'impayés malgré les relances effectuées par le Trésor public, malgré de nouvelles méthodes qui sont en train d'être mises en place et qui aideront à lutter contre les impayés, notamment le prélèvement automatique que la Caisse des écoles est une des premières à avoir mis en place dès le mois de septembre.

Il faut le souligner parce que c'est un élément de bonne gestion qu'il semble important de préciser au moment de la discussion des budgets.

À noter que la Ville reconnaît enfin l'intérêt de l'expérimentation du Goûter pour Tous en élémentaire et attribue cette année, pour l'année 2019, 50 000 € de subvention à cet effet, ce qui avait été refusé l'an passé, malgré les préconisations de la mission d'informations de la MIE menée il y a deux ans et demi.

Si on regarde la convention pluriannuelle d'objectifs, on voit que beaucoup d'objectifs ont été atteints en 2018, ils sont précisés dans la délibération. On peut citer un point important qui concerne la qualité et l'hygiène, notamment sur la part élevée des résultats sur les contrôles bactériologiques effectués sur les sites de restauration, c'était un objectif important, comme la mise en place de la traçabilité numérique à l'aide de tablettes sur la cuisine centrale qui améliorent les conditions de travail des agents dans les cuisines, la réalisation d'audit interne annuel pour le suivi et l'accompagnement des personnels au respect des règles d'hygiène. Là encore, c'est un accompagnement des personnels pour atteindre au mieux les objectifs de qualité et d'hygiène, de même que la création d'un outil de suivi des indicateurs qualité.

Sur la qualité, on peut parler des objectifs atteints sur la qualité des repas avec l'augmentation de la part d'alimentation durable en volume. Selon les calculs à aujourd'hui, calculs du premier semestre 2018, le taux est de 45 %. Concernant l'objectif d'augmenter le nombre de plats végétariens, aujourd'hui, il y a un plat par semaine avec une diversification des recettes pour répondre de mieux en mieux aux attentes des élèves. À noter également la mise en place d'affichage pour une information toujours plus claire auprès des élèves des composantes du repas. La proposition des goûters est généralisée maintenant dans toutes les écoles élémentaires et les événements et les animations sont maintenant au titre de deux par mois, car, là encore, ce sont des menus qui plaisent énormément aux élèves. Des enquêtes de satisfaction ont été mises en place auprès de l'ensemble des convives, maternelles et élémentaires, pour pouvoir ajuster au mieux les propositions. Les efforts seront poursuivis en 2018 et le seront encore en 2019 sur le tri des biodéchets, avec les opérations de dons alimentaires et le suivi des indicateurs du gaspillage alimentaire avec l'objectif d'éducation auprès des élèves et la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire et l'importance de lutter contre ce gaspillage.

En 2018, a été instaurée l'organisation de portes ouvertes pour les parents d'élèves et la tenue de commissions « menus » qui réunissent les directeurs, les REV, les élèves et les parents d'élèves pour valider les propositions faites par la diététicienne et être au plus proche des attentes des élèves et de leurs parents. Cela fait déjà pas mal de choses en 2018, en ne s'attachant qu'à l'essentiel.

Pour 2019, encore de nouveaux des objectifs : notamment un guide de présentation des entrées pour que dans toutes les cuisines de toutes les écoles de l'arrondissement, les cuisinières puissent présenter les entrées de la même manière, de la façon la plus appétissante possible pour les enfants ; développer les desserts maison. On a testé quelques recettes et on va encore développer cet axe avec notamment l'aide de certains pâtisseries de l'arrondissement qui ont proposé de venir en cuisine centrale former les cuisinières sur des idées recettes maison.

Pour améliorer encore la communication avec les familles et surtout pour elles, les processus administratifs d'inscription à la restauration pour les familles vont être dématérialisés. En termes de communication auprès des personnels, on va mettre en place une boîte à idées pour l'amélioration des conditions de travail et des outils pour mieux identifier les agents de la Caisse des écoles vis-à-vis du public, rédiger un livret d'accueil pour les nouveaux embauchés. Ce sont des pistes d'amélioration en direction des agents, des familles et des élèves eux-mêmes en termes de qualité. Cela fait beaucoup d'objectifs, sachant que les élus n'ont pas attendu que la Ville leur fasse signer ce type de convention, avec des objectifs pour s'en fixer eux-mêmes. Mme Gypsie BLOCH rappelle qu'ils y travaillent dans le cadre du partenariat avec la Fondation Hulot et Mon Restau Responsable.

Elle invite à voter favorablement la demande de subvention et la convention pluriannuelle d'objectifs.

Madame le Maire la remercie pour cette présentation détaillée de ce travail considérable effectué depuis quatre ans au sein de la Caisse des écoles du 9^e, depuis l'élection du nouvel exécutif. L'alimentation des enfants est un réel sujet de société, c'est un enjeu majeur, on le voit tous les jours. Les élus doivent être exemplaires et c'est un sujet sur lequel ils sont extrêmement impliqués. Elle se déclare ravie que la Ville de Paris reconnaisse le travail mené à l'échelle du 9^e arrondissement. Bravo pour les objectifs déjà tenus en 2017, 2018 et pour les projets en cours en 2019.

M. Sylvain MAILLARD veut féliciter Madame la Maire et Madame la Conseillère de Paris parce que leur implication dans les programmes d'amélioration des cantines du 9^e est constante. En les écoutant, on pourrait penser que les meilleurs restaurants du 9^e arrondissement, ce seront bientôt les cantines scolaires. Il veut également les remercier parce que, suite à une discussion tenue l'année dernière sur l'amélioration du goûter, on a pu avancer sur ce sujet qui fait partie du parcours alimentaire de la journée.

Mme Claire MOREL s'associe aux remerciements et aux équipes de la Caisse des écoles, directrices, adjoints et tout le personnel qui fait un travail remarquable pour améliorer le repas des enfants.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DASCO.114.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DASCO.134.

DÉLIBÉRATION 09.2018.144 (2018.DASCO.147) - CAISSES DES ÉCOLES - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE FINANCEMENT DU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH observe que cette délibération est liée à la délibération sur la subvention.

Elle concerne une modification du périmètre de financement et porte notamment sur l'intégration des repas des personnels qui participent au service public scolaire, périscolaire ou extrascolaire, en contrepartie d'un financement qui sera compris dans la convention globale qui sera versée à la Caisse des écoles. Jusqu'à présent, des animateurs, notamment, mangeaient dans les cantines gratuitement pendant le temps scolaire et l'été, et seuls les repas des petites vacances n'étaient pas pris en charge par la Ville. Avec cette décision et cette modification du périmètre, les animateurs pourront avoir le même repas que les enfants que pendant les petites vacances. Il y a un peu moins d'enfants dans les cantines, donc les animateurs ont plus de temps pour déjeuner et les échanges seront plus importants et plus intéressants. Elle propose un avis favorable à cette modification de périmètre. Elle précise que la DASCO a demandé à toutes les caisses des écoles de mettre en place ce dispositif de repas gratuit pour les petites vacances dès les vacances d'automne dernières. Les élus ont été prévenus le vendredi 19 octobre pour une mise en œuvre le lundi 22 octobre. Cela a représenté 660 adultes pour les vacances de Toussaint, donc 660 repas à ajouter et il est demandé à la Ville une vigilance particulière pour prendre en compte ces repas dans la régularisation pour solde 2018 qui sera versée en 2019 car ce n'était pris en compte dans la subvention 2018.

Madame le Maire s'étonne que ce dispositif ne soit mis en place que maintenant pour les personnes travaillant dans les écoles et les centres de loisirs et qu'elles n'y aient pas eu accès, alors qu'elles surveillent chaque jour les enfants à la cantine.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DASCO.147.

Madame le Maire souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et annonce que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 21 janvier 2019.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

L'Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement


Sylvie LEYDET